



**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT
DES SERVICES PUBLICS DES BOUCHES DU RHÔNE**

11 Bd de la Grande Thumine
Parc d'Ariane Bt C 13090 Aix en Provence
Mail : csdcqgtbdr@gmail.com

A Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

Objet: Préavis de grève pour les journées du 10 septembre 2025 au 30 septembre 2025 inclus, couvrant l'ensemble des fonctionnaires, salarié-es et agent-es des villes, des établissements publics, de la métropole, du conseil régional, du conseil départemental, des offices de l'habitat, des services et entreprises de l'eau et de la thanatologie du département des Bouches-du-Rhône

Aix en Provence le 25 Aout 2025

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,

Au lendemain du discours de Macron justifiant le passage en économie de guerre **au détriment des besoins et de l'intérêt général**, Bayrou a présenté ses mesures pour la construction des prochains Projet de loi de finances (PLF) et Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026.

Des mesures de rigueur budgétaire et de soumission au Capital, qui conduiraient à la poursuite de la destruction des droits du travail, des services publics et à l'augmentation des inégalités sociales.

L'année 2026 sera une « année blanche », avec la conséquence de la non-augmentation des prestations sociales et des pensions par rapport à l'inflation.

Et bien entendu, de nos rémunérations qui ne verraient pas, une année de plus, d'augmentation du point d'indice et toujours pas d'indexation sur l'inflation...

Pour les collectivités locales, c'est la promesse de réductions budgétaires à hauteur de 5,3 milliards d'euros, à ajouter à l'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois au départ à la retraite.

Les malades se voient aussi stigmatisés avec le déremboursement et la remise en cause des prises en charge des malades en ALD, et le doublement de la franchise.

Après la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé maladie ordinaire pour les agent·es publics, le gouvernement continue de s'attaquer à leur santé, au prétexte d'une volonté de réduire les arrêts maladie prétendument injustifiés.

Une autre mesure destructrice est la possibilité de révision du Code du travail par ordonnances. Derrière le terme simplification se cache la destruction de nos conquits sociaux et la volonté assumée de généraliser l'augmentation du temps de travail. Il sera à parier que le démantèlement des derniers droits existants dans le Code du travail viendra impacter la Fonction publique, comme nous en avons eu la démonstration avec la loi du 6 août 2019 que nous continuons de combattre au quotidien.

Une énième réforme de l'assurance chômage est également prévue avec un nouveau recul des droits des privé·es d'emploi.

Enfin, cerise sur le gâteau, la suppression de deux jours fériés est envisagée.

Sans surprise, le grand gagnant de ces annonces demeure le patronat qui se voit offrir de nouveaux cadeaux et la promesse de l'augmentation de ses bénéficiaires, à ajouter aux 211 milliards d'euros d'exonérations diverses qui partent dans la spéculation.

La dernière étude de l'INSEE, parue cette semaine, démontre que la France a franchi la barre des **10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.**

Ce sont les agent·es, les salarié·es, les privé·es d'emploi, les retraité·es et les jeunes qui sont promis au sacrifice sur l'autel du fric à tout prix. **Pour financer leur guerre, ils détruisent notre modèle social.**

Pour toutes ces raisons, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics des Bouches du Rhône reste déterminée à s'engager contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondés et inefficaces.

À cet effet, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics des Bouches du Rhône appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent·es public·ques et salarié·es de notre champ fédéral privé à se mobiliser pour :

- L'abandon de toutes les mesures antisociales présentées par le ministre Bayrou pour la construction des prochains Projet de loi de finances (PLF) et Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026
- La titularisation de tous les agents contractuels occupant des postes permanents (plan de dé-précarisation)
- Le remplacement de tous les départs en retraite
- Un véritable déroulement de carrière

- L'obligation de reconnaître l'obtention du concours pour la nomination des agents
- La mise en place de la réduction du temps de travail en reconnaissance des sujétions particulières (Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) pour tous les métiers (reconnaissance de la pénibilité de nos métiers)
- La généralisation de la prise en compte du temps d'habillage et de déshabillage comme temps de travail effectif
- La prise en charge totale du niveau maximum de la complémentaire prévoyance et du niveau maximum de la complémentaire santé, nonobstant notre revendication CGT pour une prise en charge de la sécurité sociale à 100%
- La prise en charge de la journée de carence pour les congés maladies dans l'attente de sa suppression
- Le maintien du régime indemnitaire/RIFSEEP en toutes circonstances
- L'intégration du CIA dans l'IFSE
- La suppression de tout type de rémunération dite «au mérite»
- La fongibilité des Autorisations d'Absence (R214-21 à R214-43 du CGFP) et des Décharges d'Activité de Service (R214-24 et 25 du CGFP) dans les collectivités possédant un CST local
- La mise en place de formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les communes de plus de 50 agents dans l'attente du retour et du renforcement des CHSCT
- La mise en place avec objectif d'un véritable plan de prévention en terme de santé dans toutes les collectivités et tous les établissements publics
- L'abandon des amendements au titre de la Loi de finances s'agissant d'une diminution de 100% à 90% de la rémunération des agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades
- L'augmentation générale des salaires
- La revalorisation immédiate de 10% du point d'indice, puis son augmentation à six euros (6 €)
- La revalorisation immédiate de 10% des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et pérennisation de la CNRACL
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique

- Le rejet de toutes formes d'individualisation des carrières «au mérite» pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut
- Dans le cadre de la campagne revendicative «10% pour la Fonction publique»: 10% de temps de travail en moins, 10% d'effectif en plus, 10% de temps de formation, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice comme première mesure de revalorisation
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics assuré par des fonctionnaires
- La suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...)
- Le recrutement sous statut, afin d'améliorer les conditions de travail
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics des Bouches du Rhône prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des fonctionnaires, agent-es de la Fonction Publique territoriale et les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) dans les Bouches du Rhône **de 0h à 24h pour les dates suivantes:**

10 septembre 2025, 11 septembre 2025, 12 septembre 2025, 13 septembre 2025, 14 septembre 2025, 15 septembre 2025, 16 septembre 2025, 17 septembre 2025, 18 septembre 2025, 19 septembre 2025, 20 septembre 2025, 21 septembre 2025, 22 septembre 2025, 23 septembre 2025, 24 septembre 2025, 25 septembre 2025, 26 septembre 2025, 27 septembre 2025, 28 septembre 2025, 29 septembre 2025, 30 septembre 2025,

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT de Services Publics des Bouches du Rhône

JOHNNY BENOIT



Préavis de grève envoyé le 26 Aout 2025

A Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône

Copie : Monsieur le Président du Centre De Gestion des Bouches du Rhône